

Le SIETREM met à la disposition des PARTICULIERS résidant dans l'une des 30 communes adhérentes au SIETREM, cinq déchetteries.

### Horaires d'ouverture

Du 1er octobre au 31 mars	Chanteloup en Brie Croissy Beaubourg	Noisiel	Chelles St-Thibault
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00-17h00	9h00-17h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00-13h30	
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00		
Dimanche	9h00 - 13h00		9h00 - 13h00

Du 1er avril au 30 septembre	Chanteloup en Brie Croissy Beaubourg	Noisiel	Chelles St-Thibault
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h00	15h00-19h00	10h00-19h30
Mardi, Jeudi & Vendredi	15h00 - 19h00	9h00-13h00	
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00		10h00-13h00
Dimanche	9h00 - 13h00		

### FERMETURE LES JOURS FERIES

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries. *Le badge est réalisé sur place lors de votre première visite sous présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*

Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire le tri des déchets.

Apport maximum autorisé = 1m<sup>3</sup>

Pour tout renseignement complémentaire

### Déchets acceptés

Bois

Cartons, Journaux magazines

Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages

Déchets électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateur, four, ordinateur, télévision, outillage électrique, téléphone...

Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols vides, produits phytosanitaires, médicaments.

Encombrants : sommier, canapé, plastiques...

Ferrailles et métaux non ferreux

Gravats

Huiles de cuisson organiques, Huiles minérales (moteurs...)

Piles

Pneumatiques VL (pneu et jante séparés)

Textiles

Verre

### Déchets refusés (liste non exhaustive)

Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux

Les déchets putrescibles (cadavres d'animaux...)

Les déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère toxique, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou explosif (bouteilles de gaz, extincteurs, déchets contenant de l'amiante, déchets médicaux, infectieux ou radioactifs).

Les ordures ménagères

Polystyrène

Terre

Batterie

## Extrait du règlement des déchetteries

Les quantités déposées sont limitées à 1 m<sup>3</sup> par jour, par foyer et par véhicule pour les déchets solides. Cependant, dans le cas d'apport de déchets verts, la quantité totale des apports autorisée est de 2 m<sup>3</sup>.

L'accès aux déchetteries est strictement réservé aux particuliers résidant dans l'une des communes ou l'un des groupements de communes adhérents au SIETREM.

Avant tout dépôt, une pièce d'identité et le badge d'accès seront présentés au gardien. Le badge est réalisé sur place lors de votre première visite sous présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'accès aux déchetteries est interdit aux artisans-commerçants à titre professionnel.

L'accès aux déchetteries est strictement limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de PTAC inférieure à 3,5 tonnes. Ne sont pas autorisés les camions « plateau » à l'exception des véhicules communaux, les véhicules identifiés aux noms des sociétés, commerçants, artisans et les véhicules tolés.

Le règlement complet est disponible sur le site du Sietrem : [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)

**Le SIETREM se réserve le droit d'interdire l'accès aux déchetteries à tout usager ne respectant pas le règlement interne.**

## Localisation des déchetteries

**CHANTELOUP EN BRIE** – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des temps modernes.  
(proche du centre commercial «Le clos du chêne»)

**CHELLES** – ZAC de la tuilerie – rue de la briqueterie.  
(proche caserne des pompiers)

**CROISSY BEAUBOURG** – ZA PARIEST – rue des vieilles vignes.  
(proche aérodrome)

**NOISIEL** – Parc d'activité La mare blanche – rue de la mare blanche.  
(proche château d'eau du parc)

**ST THIBAUT des VIGNES** – ZA La Courtillière – rue du grand pommeraye.  
(proche usine d'incinération)

Les plans d'accès sont disponibles sur le site du Sietrem :

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)

## Répartition des usagers

Pour limiter votre temps d'attente aux déchetteries, nous vous conseillons vivement de vous y présenter en matinée et de bien choisir votre déchetterie selon le plan ci-dessous.

Les déchetteries de Chelles et de Saint-Thibault-des-Vignes sont surchargées contrairement à celles de Chanteloup-en-Brie, de Croissy-Beaubourg et de Noisiel. Si le trajet est plus long, vous gagnerez un temps précieux sur la file d'attente...

Cependant, **tout usager est libre de se présenter sur la déchetterie de son choix.**

